

COMPTE RENDU REUNION DU S3PI REUNION DU 25 OCTOBRE 2007

➤ Etude acoustique – Aciérie de l'Atlantique

Présentation par M. Gurnari (SPC Acoustique), M. Arberas et Mme Melquiot (ADA)

L'étude a débuté en 2005 jusqu'en juin 2007 (les investissements issus de l'étude sont en cours) et a pour objet :

- d'établir un paysage sonore depuis 2005
- de hiérarchiser les sources sonores
- optimiser le système de protection phonique.

La 1^{ère} étape, en octobre 2005, a consisté à réaliser un diagnostic de 5 jours avec pour objectif l'identification des différentes sources d'émissions sonores des activités de l'aciérie. Pour cela, l'activité de ADA a été décomposée durant une semaine et les émissions des activités génératrices de bruit mesurées et les émergences déterminées.

Rappel : l'émergence est la différence entre le niveau de bruit ambiant (comportant le bruit de l'établissement en activité) et celui de bruit résiduel (bruit quand l'usine est arrêtée), constitué de l'ensemble des bruits habituels.

Résultats de la campagne de 2005 :

	Période diurne (7h – 22h)	Période nocturne (22h – 7h)
Valeur limite d'émergence réglementaire	5 dBA	3dBA
Emergence constatée	3 dBA	2,5 dBA

Ces résultats montrent une conformité aux exigences réglementaires (décret du 23 janvier 1997).

En septembre 2006, une deuxième campagne de mesures a été réalisée, sur une durée de 4 jours, mais cette fois ci dans une configuration normale d'activité, c'est à dire sans décomposer les activités.

Résultats de la campagne de 2006 :

	Période diurne (7h – 22h)	Période nocturne (22h – 7h)
Valeur limite d'émergence réglementaire	5 dBA	3dBA
Emergence constatée	< 5 dBA	de 1 à 6 dBA

Ces résultats montrent une conformité aux exigences réglementaires pendant la période de jour ; pour la période de nuit, quelques mesures révèlent une émergence supérieure à l'émergence admissible, mais pas de façon systématique. Les mesures ont également permis de montrer que les résultats étaient fonction des conditions météorologiques, et notamment que l'impact sonore était négligeable par vent dominant de secteur sud et sud-ouest.

Entre ces 2 campagnes de mesures, une étude a été menée en janvier 2006 pour évaluer l'efficacité de l'écran antibruit mis en place en 2001.

Remarque : pour se protéger d'une source de bruit par un écran de façon optimale, il faut positionner celui-ci soit le plus près possible de la source de bruit, soit le plus près possible de la zone à protéger.

Cette étude a démontré une atténuation de l'émergence d'environ 3 dB, mais avec une efficacité uniquement sur les bruits provoqués par le déversement des ferrailles dans la zone du panier extérieur (c'est à dire dans la zone de récupération de la ferraille pour alimenter le four).

D'autre part il a été relevé que la hauteur de stockage de la ferraille est un paramètre important à prendre en compte dans l'efficacité de l'écran.

Lors des différentes campagnes entre 2005 et 2006, les mesures ont été réalisées au niveau de la maison de M et Mme Deltreuil (Anglet), mais également, en simultané, au niveau du port de plaisance, ce qui a permis de confirmer les sources sonores et les résultats obtenus, et d'atténuer les effets sonores « parasites ».

M. Iñaki Arberas souligne qu'en aucun cas ces mesures n'ont été faites pour être lues de façon absolue, mais relatives.

L'ensemble de l'étude a abouti à la proposition des actions suivantes :

- améliorer la gestion de la ferraille entreposée,
- optimiser l'écran existant, en le modifiant de façon à augmenter son effet,
- mettre en place un dispositif de mesures de bruit à demeure.

Afin d'améliorer les résultats des émissions sonores, le bureau d'études a réalisé des modélisations qui ont abouti à l'étude de 5 configurations pour les modifications à apporter à l'écran existant.

La configuration retenue (cf. configuration n°2 dans le document en annexe) permet une atténuation de :

- 3,5 dB pour le déchargement des bateaux
- 1 dB pour le déchargement des camions
- 1 dB pour le chargement du panier extérieur.

C'est cette configuration optimale qui va être mise en œuvre. Pour y parvenir, un plan d'actions plus détaillé a été approuvé (cf. annexe) avec modification du 1^{er} portique pour qu'il soit compatible avec ce nouvel écran, modification du mur existant, installation d'un 2^{ème} portique et réhausse du mur côté océan et côté Boucau.

Ces investissements en équipements vont être complétés par la mise en place d'un dispositif de mesure en continu. Ce contrôle permanent est organisé de la manière suivante :

- 2 points de mesure en continu : un point dans l'enceinte d'ADA, au milieu du parc à ferraille et au milieu du four pour recueillir l'ensemble des bruits des activités, et un point défini en collaboration avec la ville d'Anglet (rue du Brise Lame).
- Enregistrement des données 24h/24 et 365 j/365 avec visualisation en temps réel possible
- Diagnostic et analyse de l'ensemble des données stockées une fois par semaine.

Ce contrôle en continu va permettre d'identifier si ADA est la source ou non de l'impact sonore, de quantifier la gêne des riverains et d'apporter des actions correctives.

En conclusion, M. Iñaki Arberas affirme sa volonté et celle de l'entreprise d'être en harmonie avec son voisinage. C'est pourquoi cette étude, ainsi que des investissements importants sont réalisés, même si les résultats montrent une conformité réglementaire. Malgré tout, par conditions défavorables la nuit, et une fois les nouveaux équipements en place, il sera difficile de faire mieux.

Questions et remarques faites en cours de présentation :

● M. Hubert Dekkers (SEPANSO Pays Basque et Landes) mentionne qu'un dossier pour le rallongement des quais a été présenté la semaine passée en CODERST et s'interroge sur les actions envisagées pour prendre en compte l'augmentation du nombre de bateaux déchargés simultanément et donc l'augmentation du niveau de bruit que cela implique.

M. Iñaki Arberas précise que ce dossier traite l'élargissement de la zone de chargement des billettes, activité non bruyante ; ce projet ne concerne pas le déchargement des bateaux de ferraille (le nombre de ces bateaux

n'est donc pas impacté), l'activité « ferraille » reste identique. Par conséquent cet élargissement n'a pas de répercussion sur les émissions de bruit.

- M. Auriault (plaine d'Ansot – ville de Bayonne) précise que la gêne apportée aux riverains est liée aux pics de bruit et non à une moyenne comme mesurée. Ce que la mémoire des personnes retient, c'est la perception des pics.

M. Michel Amiel (DRIRE) rajoute que malgré tout, les valeurs fixées par la réglementation sont des moyennes pondérées et que par conséquent ce sont sur des mesures de valeurs moyennes que la situation d'un établissement est évaluée, ce qui n'empêche pas l'existence de pics.

- M. Durdeyte (Zipadour) demande si la hauteur de chute de la ferraille a une influence sur le volume sonore et comment peut-on intervenir sur la hauteur de lâcher pour diminuer le volume sonore.

M. Iñaki Arberas explique que la façon de lâcher la ferraille, et plus particulièrement la hauteur du lâcher, fait partie intégrante de la formation des grutiers au sein de ADA. Il existe dans l'entreprise un mode opératoire, diffusé aux grutiers, et qu'ils doivent appliquer pour prendre en compte l'impact que peut avoir la hauteur du lâcher sur le bruit émis.

Afin de mieux les sensibiliser à ce phénomène, pendant plusieurs années des mesures ont été réalisées, avec affichage des niveaux de bruit en cabine de grue en tant réel.

De plus, même si le mode opératoire identifié pour réduire le bruit est synonyme de baisse de productivité (car il impose une cadence dans le déchargement plus lente), l'entreprise a quand même fait le choix de pérenniser ce mode de fonctionnement afin de prendre en compte son environnement.

- Mme Birles (ville de Tarnos) demande si l'effet maximal de l'écran ne serait pas un mur de 7 m de hauteur, tout le long du quai.

M. Iñaki Arberas qu'un tel mur ne peut être la solution ni dans le fonctionnement de l'entreprise, ni dans la prise en compte du facteur hauteur du lâcher de la ferraille (cf. ci-dessus). En effet, dans une telle configuration, le grutier n'aurait plus la possibilité de voir ni où, ni depuis quelle hauteur il effectue le lâcher de la ferraille.

- M. Reynaud (ADRAA) attire l'attention sur les nuisances apportées par les successions de pics sonores et par la dégringolade des ferrailles sur les tas. La situation est insupportable pour les habitants du quartier, si bien que certains en partent. Concernant le bruit, rien n'a été fait, et ce malgré 2 arrêtés de mise en demeure.

M. Iñaki Arberas exprime son désaccord et rappelle les démarches et investissements réalisés depuis 2001 pour lutter contre les émissions et nuisances sonores. D'autre part un espoir existe de voir l'importance des pics diminuer grâce au travail réalisé avec les grutiers et les modifications au niveau du parc à ferrailles qui devraient permettre de diminuer le phénomène de dégringolade des ferrailles.

Mme Natacha Melquiot ajoute que le dispositif de mesures en continu va être installé dans les prochaines semaines et sera complètement opérationnel au 1^{er} trimestre 2008.

➤ **Projet de laminoir de ADA**

Mme Valérie Dequeker (Présidente S3PI) demande des précisions sur le projet de laminoir diffusé dans la presse.

M. Iñaki Arberas explique que le groupe espagnol CELSA a racheté ADA mais également un laminoir du groupe Añon.

Le groupe CELSA a identifié des possibilités de développement de ADA dans l'avenir en raison de :

- l'absence de grand impact logistique du fait de la position en bord à quai de l'aciérie
- la source majeure de production électrique en France étant le nucléaire, il n'y aura pas d'indexation pour consommation de l'énergie fossile
- la situation géographique et le développement de marchés dans la région.

Le projet pour ce développement est la création d'un laminoir à chaud, dans un 1^{er} temps dans l'enceinte de ADA pour fabriquer des bobines de produits semi-finis et dans un second temps un laminoir à froid avec production de différents produits finis peints, galvanisés,... Les techniques et différents ateliers nécessaires à la réalisation de ce second laminoir nécessitent un grand espace.

Ce projet représente un investissement de 450 M€ et 400 emplois générés.

Entre temps, l'implantation d'un laminoir par le groupe italien BELTRAME sur le site de la zone portuaire appartenant au Conseil Général des Landes a été annoncée.

C'est l'intérêt pour ce terrain qui a fait accélérer la présentation par CELSA du projet de développement de ADA.

A ce jour aucune décision n'est prise et le Conseil Général des Landes n'a toujours pas émis son avis.

➤ **Site internet S3PI**

Présentation par Mme Dequeker

Mme Valérie Dequeker explique que des démarches sont en cours pour consulter des prestataires pour la réalisation d'un site internet pour le S3PI ainsi que la création d'un logo. Ce site contiendra les comptes rendus des réunions (actuels, mais aussi passés), les rapports d'études rendus publics, une possibilité de poser des questions via une adresse mail,...

La même démarche, avec une homogénéité, est prévue pour le CLIC.

Ensuite la parole est donnée à l'assistance pour qu'ils expriment leurs avis et attentes, afin de les intégrer en amont.

M. Hubert Dekkers émet la crainte que ce site bloque les discussions possibles sur les comptes rendus au sein des réunions.

Mme Valérie Dequeker déclare que ce n'est en aucun cas un frein, que c'est un moyen de rendre compte à tout le monde des travaux réalisés au sein du S3PI. Il est normal d'être présent sur la toile, qui est un outil et recueil d'informations incontournable aujourd'hui.

M. Auriault demande si l'accès sera entièrement public ou avec une partie d'accès privative.

Mme Valérie Dequeker précise que ce sont des détails qui ne sont pas encore figés, mais a priori les consultations seraient accessibles à tout le monde, seule peut-être la boîte aux lettres serait en accès limité.

M. Auriault rappelle qu'un groupe de travail sur la communication existait il y a quelques années au sein du S3PI et qu'il a été arrêté. Le net c'est bien, mais il serait bon de réfléchir à d'autres outils de communication. Il faudrait profiter de travailler sur le site d'internet pour amorcer une réflexion plus globale de communication.

Mme Valérie Dequeker reste ouverte à ces propositions, mais précise qu'il faut avancer pas à pas, la création du site et son alimentation sont les premières étapes.

M. Michel Amiel, rappelle les limites du budget annuel alloué par la DRIRE (10k€/an pour S3PI + CLIC), budget auquel il serait fait appel pour le site internet.

➤ **Intervention de M. Hubert Dekkers**

Mme Claudine Pédurthe (Présidente SEPANSO Pays Basque), excusée de son absence, a chargé M. Dekkers de lire un courrier adressé à l'assemblée du S3PI sur le fonctionnement et l'organisation des réunions (cf. annexe).

Mme Valérie Dequeker précise que, pendant une période, il n'y a pas eu de réunion mais que le S3PI existait toujours et qu'elle est prête à recevoir Mme Pédurthe pour en discuter.

M. Jean-Gérard Colibeu (CCI Bayonne Pays Basque) rappelle que l'un des problèmes à l'origine de cette situation est l'absence de réunion plénière du S3PI dont la Sous-Préfecture avait la charge.

➤ **Intervention M. Jean-André Armon-Incana sur la situation de la Raffinerie du Midi**

Le 24 octobre matin, Sud Ouest a fait un communiqué de presse pour dire que la Raffinerie du Midi cessait son activité définitivement.

M. Armon-Incana rectifie ce communiqué et précise qu'il s'agit d'une suspension provisoire d'activité et non d'un arrêt définitif. Cette suspension d'activité se traduit par la mise « sous cocon » du site, c'est à dire vidange des cuves, dégazage et mise en sécurité du site pour la fin 2007.

Cette décision a été prise par les dirigeants en l'absence d'une quelconque pression, c'est le résultat d'une analyse de l'activité et des investissements à réaliser sur du long terme. En effet les possibilités de développement de ce site sont réduites du fait de :

- de l'approvisionnement limité par bateaux
- de la situation du site en zone urbaine
- de l'élaboration du PPRT
- du positionnement de l'apportement
- de la situation non évolutive du site

Ces paramètres ne peuvent donner qu'une vision à moyen terme alors que les investissements nécessaires (5 M€) pour poursuivre demandent une réflexion sur du long terme.

Les dispositions prises sont une mise en « attente » du site. Une réunion du conseil d'administration se tiendra en décembre, à l'issue de laquelle on pourra connaître le devenir du site.

La situation du dépôt s'observe sur une vision moyen terme.

Les investissements minimums conditionnés pour partie sur les préconisations du récent arrêté préfectoral du 23 avril 2007 sont estimés à plus de 5 M€ sur les trois années à venir (sans chiffrage PPRT et bio additivation).

En septembre, les associés de RM, ont décidé de ne plus poursuivre la politique d'investissement qui n'offre pas, sur la durée, des garanties environnementales et économiques certaines.

Ce choix conduit RM, face au calendrier de l'arrêté préfectoral, à prendre immédiatement la mesure sécuritaire qui consiste à mettre les installations sous cocon pour la fin de l'année (vidange, dégazage bac et tuyauteries).

M. Jean-Gérard Colibeu note l'impact, en terme d'environnement et de sécurité, de cette situation avec un report d'un grand nombre de camions sur la route Bordeaux – Bayonne pour assurer localement l'approvisionnement en carburants.

Etaient présents :

Industriels

Entité	Nom
Aciéries de l'Atlantique	M. Iñaki ARBERAS
	Mme Natacha MELQUIOT
LBC	M. DASQUET
Bayonne Manutention	Mme Cathy ARCHIMBAUD
INTERFERTIL	M. MASSARDIER
Raffineries du Midi	M. Jean André ARMON-INCANA
TURBOMECA	M. Régis FISCHER

Institutions/administrations

Entité	Nom
Base Navale de l'ADOUR	Lieutenant de Vaisseau Eric BROTHE
CCI Bayonne Pays Basque	M. Jean-Gérard COLIBEAU
CCI Bayonne Pays Basque	Mme Carine PLAGNOT
SDIS 40	Monsieur le Major Nicolas ZION
DDASS des Pyrénées-Atlantiques	M. Jean-Michel BARDOU
DRIRE Aquitaine	M. Michel AMIEL

Associations

Entité	Nom
ADRAA	M. REYNAUD
	M. Claude SECRET
Association des Amis du Littoral d'Anglet	M. JM HERTZOG
Association IDEAL	M. BOCCARDO
Association Surf Rider	Mme TEMPLIER
SEPANSO Pays Basque/ Landes	M. Hubert DEKKERS
ZIP Adour	M. DURDEYTE

Collectivités

Entité	Nom
Communauté d'agglomération BAB	Mme Corinne COURREGES
Conseil Régional Aquitaine SDEPB	M. Bruno VIGNES
	M. Pierre ZINANI
Ville d'Anglet	Mme Valérie DEQUEKER
Ville d'Anglet	M. CONSEJO
Ville d'Anglet	M. Jean-Michel LAMBERT
Ville de Bayonne	M. AURIAULT
Ville de Boucau	Mme Josette DUHART
Ville de Tarnos	Mme BIRLES
Ville de Tarnos	Bernard LAPEBIE